MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS
ET DE LA CONDITION FÉMININE

# PLAN STRATÉGIQUE 2008-2011

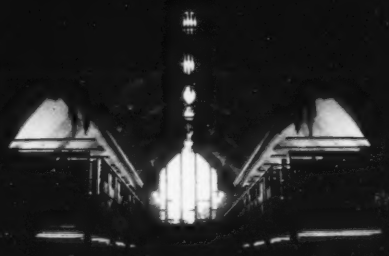

Québec

# Table des matières


*Lettre de la ministre* ..... 3

*Message de la sous-ministre* ..... 5

*Préambule* ..... 6

**CHAPITRE 1** *LA MISSION ET LA VISION DU MINISTÈRE* ..... 7

*La mission* ..... 7

*La vision* ..... 7

*Les organismes relevant de la ministre* ..... 7

**CHAPITRE 2** *LE CONTEXTE* ..... 8

*Les orientations gouvernementales* ..... 8

**CHAPITRE 3** *LES ENJEUX, LES ORIENTATIONS, LES AXES D'INTERVENTION, LES OBJECTIFS, LES INDICATEURS ET LES CIBLES* ..... 9

*Le renforcement de la culture et des communications comme axe de développement territorial* ..... 9

*Le développement des publics* ..... 14

*L'apport des technologies numériques à la culture et aux communications* ..... 16

*L'amélioration des conditions de vie des artistes et de la situation financière des organismes culturels* ..... 18

*L'égalité entre les femmes et les hommes* ..... 20

*Une organisation attrayante et performante* ..... 22

*Annexe : Tableau synoptique du Plan stratégique 2008-2011*

MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS
ET DE LA CONDITION FÉMININE

# PLAN STRATÉGIQUE 2008-2011

Québec

**Rédaction**
Marie-Claude Brunet (SCF)
Johanne Jutras (DREP)
Brigitte Ricard (DREP)

**Supervision**
Jacques Laflamme, directeur (DREP)
Responsable de la planification stratégique

**Révision linguistique**
France Galarneau

**Conception graphique**
Communication Créativité Sylvain Vallières

**Impression**
Imprimerie Nicober

**Production**
Direction de la recherche
et de l'évaluation de programmes (DREP)
225, Grande Allée Est, bloc C, 2e étage
Québec (Québec) G1R 5G5
Tél. : 418 380-2362, poste 6362

**Collaboration**
Direction du lectorat et des politiques (DLP)
Secrétariat à la condition féminine (SCF)
Ensemble des unités administratives du ministère de la Culture, des Communications
et de la Condition féminine

ISBN 978-2-550-53351-1 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-53352-8 (PDF)
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2008
© Gouvernement du Québec

Imprimé sur du Rolland Enviro 100, contenant 100 % de fibres recyclées postconsommation, certifié Éco-Logo, procédé sans chlore, FSC Recyclé et fabriqué à partir d'énergie biogaz.

# Lettre de la ministre

Monsieur Michel Bissonnet
Président
Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

C'est avec plaisir que je dépose à l'Assemblée nationale du Québec le Plan stratégique 2008-2011 du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Ce plan expose la mission, la vision, les enjeux, les orientations, les axes d'intervention, les objectifs, les indicateurs ainsi que les cibles triennales et annuelles pour le Ministère.

Je considère que ce document témoigne avec justesse des orientations qui doivent guider l'action de l'État dans les secteurs de la culture, des communications et de la condition féminine face aux enjeux actuels. Il reflète notre volonté de travailler en étroite collaboration avec celles et ceux qui y œuvrent. Ainsi, le Ministère entend être le catalyseur d'une culture dynamique, majoritairement francophone, inclusive, ouverte sur le monde, qui prend en compte les principes de développement durable et à laquelle participent les citoyennes et citoyens de l'ensemble des régions du Québec. De même, il entend valoriser l'emploi d'une langue française de qualité et susciter l'émergence d'une véritable culture de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Soyez assuré, Monsieur le Président, que le Plan stratégique 2008-2011 réaffirme la volonté gouvernementale de faire de la culture, des communications et de la condition féminine une priorité pour l'amélioration de la qualité de vie de l'ensemble des Québécoises et Québécois.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre de la Culture, des Communications
et de la Condition féminine

CHRISTINE ST-PIERRE
Québec, juin 2008

# *Message de la sous-ministre*

*Madame Christine St-Pierre*
*Ministre de la Culture, des Communications*
*et de la Condition féminine*
*225, Grande Allée Est*
*Québec (Québec) G1R 5G5*

*Madame la Ministre,*

*J'ai l'honneur de vous transmettre le Plan stratégique 2008-2011 du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Ce plan stratégique guidera les actions du Ministère auprès des citoyennes et citoyens, des clientèles et des partenaires ainsi qu'auprès d'autres ministères et organismes au cours des trois prochaines années. Les enjeux et les orientations de ce plan stratégique sont le fruit de réflexions et d'échanges auxquels a contribué l'ensemble du personnel du Ministère. Ils sont également issus des analyses et des discussions menées avec plusieurs organisations sur les conditions existantes dans le secteur de la culture et des communications ainsi que dans celui de la condition féminine.*

*Les quatorze organismes et sociétés d'État qui relèvent de votre responsabilité sont invités à arrimer leur prochain plan stratégique respectif à celui du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Ainsi, nous travaillons ensemble pour améliorer la cohérence et la complémentarité de nos actions respectives afin de relever les défis qui se posent en matière de culture, de communications et de condition féminine.*

*Soyez assurée, Madame la Ministre, de la compétence, du dynamisme, de l'engagement et de la collaboration du personnel en vue de la mise en œuvre du Plan stratégique 2008-2011 du Ministère qui s'inscrit dans l'actualisation des priorités du gouvernement.*

*Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.*

*La sous-ministre,*

*Christiane Barbe*
*Québec, juin 2008*

# *Préambule*

*Le Plan stratégique 2008-2011 établit la contribution du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine à l'atteinte des objectifs du gouvernement pour la collectivité québécoise. Il a été élaboré en tenant compte des directives gouvernementales en matière de simplification et d'allégement. Le Plan stratégique 2008-2011 doit permettre par-dessus tout l'amélioration des services à la population en favorisant, entre autres, l'atteinte de résultats concrets.*

*Ce plan constitue un outil de gestion axé tant sur la reddition de comptes que sur la transparence, outil qui guidera le Ministère dans le contexte de la modernisation de l'administration publique. Il présente les priorités ministérielles pour les trois prochaines années.*

*En novembre 2007, tout le personnel du Ministère a été convié à participer à cet exercice de planification stratégique en commentant les enjeux et les orientations proposées pour faire face aux défis actuels du secteur de la culture et des communications et de celui de la condition féminine. Le Plan stratégique 2008-2011 reflète ainsi un effort collectif d'analyse et de planification et devient l'expression des engagements du personnel à l'égard des clientèles et des partenaires du Ministère.*

*Le présent document comporte trois chapitres et respecte les prescriptions de l'article 9 de la Loi sur l'administration publique (L.R.Q. 2000, c. 8) qui spécifie ce que doit comporter un plan stratégique. Le premier chapitre présente la mission du Ministère et sa vision. Le deuxième fait un bref état du contexte dans lequel évolue le Ministère. Enfin, le troisième chapitre indique les enjeux et les orientations stratégiques qui en découlent. On y précise les axes d'intervention, les objectifs, les indicateurs ainsi que les cibles triennales et annuelles que des plans d'action viendront concrétiser.*

*Le Plan stratégique 2008-2011 s'inscrit donc comme le renouvellement de l'engagement du Ministère à tout mettre en œuvre pour mener à bien sa mission.*

# CHAPITRE 1

# LA MISSION ET LA VISION DU MINISTÈRE

## La mission

Le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, appuyé par un réseau de quatorze sociétés d'État et organismes publics, a pour mission de favoriser au Québec l'affirmation, l'expression et la démocratisation de la culture ainsi que le développement des communications et de contribuer à leur rayonnement à l'étranger.

Par ailleurs, il a aussi pour mission de favoriser la contribution sociale, civique, économique et professionnelle des femmes au développement du Québec ainsi que de promouvoir les droits des femmes et l'égalité effective entre les femmes et les hommes.

## La vision

Le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine entend être le catalyseur d'une culture dynamique, majoritairement francophone, inclusive, ouverte sur le monde qui prend en compte les principes de développement durable et à laquelle participent les citoyennes et citoyens de l'ensemble des régions du Québec. De même, le Ministère entend valoriser l'emploi d'une langue française de qualité et susciter l'émergence d'une véritable culture de l'égalité entre les femmes et les hommes.

## Les organismes relevant de la ministre

La responsabilité de la réalisation de la mission relative à la culture, aux communications et à la condition féminine est répartie dans un réseau de quatorze organismes et sociétés d'État, chacun ayant un rôle bien précis :

- Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ);
- la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs (CRAAAP);
- la Commission des biens culturels (CBC);
- le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ);
- le Conseil du statut de la femme (CSF);
- le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (CMADQ);
- le Musée d'art contemporain de Montréal (MACM);
- le Musée de la civilisation (MC);
- le Musée national des beaux-arts du Québec (MNBAQ);
- la Régie du cinéma;
- la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC);
- la Société de la Place des Arts de Montréal (SPDA);
- la Société de télédiffusion du Québec (Télé Québec);
- la Société du Grand Théâtre de Québec (SGTQ).

# CHAPITRE 2

## LE CONTEXTE

Le Québec est, en Amérique, une société créative qui possède les ressources humaines et les structures nécessaires pour évoluer dans le contexte mondial actuel. Les artistes, les organismes et les entreprises culturelles et de communications disposent d'une grande capacité de production et d'une diversité de contenus de langue française. Les œuvres et les produits culturels québécois occupent une place importante sur le marché intérieur. De plus, le rayonnement de la culture québécoise est remarquable en Amérique du Nord et en Europe. Il s'accroît de plus en plus sur les nouveaux marchés de l'Amérique du Sud et de l'Asie contribuant ainsi à la diversité des expressions culturelles à l'échelle mondiale.

Pour les Québécoises et Québécois la culture est un facteur identitaire de première importance. Ils ont accès à un grand nombre de lieux et d'activités culturelles sur l'ensemble du territoire. On constate que les partenaires municipaux, régionaux et scolaires sont toujours plus actifs, notamment depuis 1995. Les défis liés à l'évolution de la culture et des communications sont nombreux compte tenu de plusieurs facteurs tels que l'immigration, l'urbanisation, les changements démographiques, la scolarité et le revenu. Le développement des technologies numériques représente un défi de première importance tant pour la création, la production, la conservation que la diffusion des contenus culturels.

Par ailleurs, le Québec est également reconnu au Canada et à l'étranger comme un chef de file en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. La nouvelle politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes, *Pour que l'égalité de droit devienne l'égalité de fait*, a été lancée publiquement en décembre 2006. Par cette politique, le gouvernement entend continuer à traduire en actions concrètes les droits reconnus par les chartes québécoise et canadienne, les lois adoptées en matière d'égalité et les engagements internationaux.

### Les orientations gouvernementales

Les politiques gouvernementales influent sur le secteur de la culture et des communications et sur celui de la condition féminine. Au cours des trois prochaines années, le Ministère entend contribuer activement à la réalisation de plusieurs chantiers majeurs, tels que :

- la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO;
- les Orientations gouvernementales pour le rapprochement de la culture et de l'éducation;
- le plan d'action *Pour mieux vivre de l'art;*
- le Plan québécois d'infrastructures;
- la Politique internationale du Québec;
- le Projet gouvernemental d'autonomie régionale et municipale;
- le Plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale;
- le Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle;
- la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013.

Adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec en avril 2006, la Loi sur le développement durable présente les seize principes devant guider l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action ministériels de développement durable à compter de 2008. Ainsi, le Ministère verra à intégrer les principes de développement durable à ses interventions en matière de sauvegarde du patrimoine collectif, d'aménagement du territoire, de participation à la vie collective, de prévention et de réduction des inégalités sociales et économiques de même qu'en matière de production et de consommation responsables.

En matière d'allègement réglementaire, le Ministère s'engage à alléger le contenu et à réduire le nombre d'outils administratifs utilisés par les clientèles et les partenaires pour la gestion axée sur les résultats. De plus, il invite toutes les sociétés d'État et les organismes gouvernementaux à contribuer à l'établissement d'un modèle de services partagés.

# CHAPITRE 3

## LES ENJEUX, LES ORIENTATIONS, LES AXES D'INTERVENTION, LES OBJECTIFS, LES INDICATEURS ET LES CIBLES

Le Plan stratégique 2008-2011 cible 6 enjeux majeurs desquels découlent 8 orientations, 19 axes d'intervention, 19 objectifs, 23 indicateurs, 23 cibles triennales et 76 cibles annuelles.

### ENJEU 1

### Le renforcement de la culture et des communications comme axe de développement territorial

Depuis octobre 2004, le Projet gouvernemental d'autonomie régionale et municipale est en cours et celui-ci vise un changement progressif des rapports entre l'État et les collectivités régionales et locales. Le Ministère a contribué à ce projet en réalisant en 2006 un bilan des portraits statistiques des régions administratives qui met en lumière les déterminants de l'action culturelle à partir d'une analyse des relations entre l'environnement, les ressources et les comportements culturels des citoyennes et citoyens qui vivent sur l'ensemble du territoire québécois[1]. Ces portraits statistiques ont été utilisés par les Conférences régionales des élus (CRE) et les Conseils régionaux de la culture (CRC) lorsqu'ils ont élaboré leurs diagnostics territoriaux de développement culturel. De plus, en 2007, le Ministère a contribué au Projet gouvernemental d'autonomie régionale et municipale en donnant suite aux propositions des CRE en vue de l'allègement des programmes et de l'assouplissement des normes.

Le Ministère recherche une plus grande adéquation entre les besoins du milieu local, les enjeux prioritaires de développement culturel établis par les diagnostics régionaux et ses outils d'intervention, notamment les ententes conclues dans le cadre de son programme Aide aux initiatives de partenariat. Par la gestion régionalisée de ses programmes d'aide financière et son expertise, il désire consolider les partenariats avec les instances municipales et régionales de même qu'il souhaite diversifier ses partenariats avec les entreprises privées et les organisations parapubliques, telles les institutions d'enseignement, pour renforcer le secteur de la culture et des communications comme axe de développement territorial.

De plus, le Ministère a pour mission de faire rayonner la culture québécoise tant sur la scène canadienne que sur la scène internationale. Ainsi, il entend également défendre les intérêts du Québec sur les enjeux touchant les politiques et la réglementation fédérales dans le secteur de la culture et des communications. Enfin, son action s'inscrit dans un marché mondial de la culture en pleine expansion où les seules industries culturelles représentent l'un des domaines connaissant la plus forte progression depuis 2000, soit un taux annuel composé de plus de 7 %. Par ailleurs, les accords commerciaux exercent depuis plusieurs années une pression croissante sur les pays pour qu'ils renoncent à leur droit d'adopter des politiques culturelles afin de s'assurer que leurs citoyennes et citoyens puissent avoir accès à leur propre culture ainsi qu'à la culture d'autres pays. C'est dans ce contexte que le Ministère milite activement pour la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO et qu'il privilégie des actions de développement des marchés sur des pôles géopolitiques spécifiques au Canada et à l'étranger.

#### ORIENTATION 1

#### Adapter nos interventions pour valoriser les spécificités locales et régionales

Depuis le début des années 2000, le contexte socioéconomique et politique dans lequel s'inscrivent les interventions du Ministère et des partenaires municipaux et régionaux a grandement évolué. Plusieurs mesures ou politiques gouvernementales sont entrées en vigueur dont la Politique de la ruralité, le Projet gouvernemental d'autonomie régionale et municipale et l'adoption de la Loi sur le développement durable.

De concert avec les organismes gouvernementaux, le Ministère souhaite élaborer et partager une vision intégrée du développement de la culture et des communications avec l'ensemble de ses partenaires que sont les municipalités, les municipalités régionales de comté (MRC), les nations autochtones, les CRE, les CRC, les entreprises privées et les organisations parapubliques. Il veut accroître le nombre de citoyennes et citoyens acteurs, consommateurs et porteurs de culture et de communications qui composent les multiples facettes de l'identité québécoise, et ce, dans chacune des régions du Québec.

Cette approche intégrée du développement de la culture et des communications sur le territoire doit notamment prendre en compte les nombreux défis qu'impose une vision moderne de la sauvegarde de notre patrimoine. Enfin, dans le même esprit, il importe de poursuivre les efforts pour garantir un parc d'immeubles et d'équipements culturels modernisé et adapté aux besoins des milieux afin de permettre à la population d'avoir accès aux activités culturelles dans leurs localités.

1. Plusieurs régions partagent des caractéristiques communes et elles ont été classées selon qu'elles sont centrales (Montréal et la Capitale-Nationale), périphériques (Montérégie, Laval, Lanaudière, Laurentides et Chaudière-Appalaches), intermédiaires (Mauricie, Centre-du-Québec, Outaouais et Estrie) ou éloignées (Abitibi-Témiscamingue, Bas-Saint-Laurent, Côte-Nord, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Nord-du-Québec et Saguenay–Lac-Saint-Jean).

## AXE 1 LE PARTENARIAT MUNICIPAL ET RÉGIONAL

Depuis l'adoption de la Politique culturelle du Québec en 1992, le partenariat municipal et régional en matière de culture et de communications ne cesse de croître. En effet, plusieurs ententes de développement culturel ont été négociées à partir d'un cadre de référence convenu avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) en 1995. Ainsi, en mars 2008, le Ministère dénombre 85 ententes de développement culturel dont 66 ont été conclues avec les municipalités et les MRC, 4 avec les communautés autochtones et 15 avec les CRE. Ces instances locales et régionales se sont dotées préalablement soit de politiques culturelles ou de plans d'action afin d'harmoniser leurs interventions avec celles du Ministère.

Un bilan du contenu des ententes de développement culturel conclues à ce jour a mené le Ministère à actualiser les orientations et les axes d'intervention de son partenariat municipal et régional. Le cadre de référence proposé place les citoyennes, citoyens et les collectivités au cœur du développement culturel, et ce, sous quatre volets :

- la citoyenne et le citoyen comme consommateurs de culture et de communications;
- la citoyenne et le citoyen comme acteurs de culture et de communications;
- la citoyenne et le citoyen comme porteurs de culture et de communications sur le plan identitaire;
- l'apport de la culture et des communications pour les communautés.

Ce cadre aura ainsi pour objectif de valoriser les spécificités locales et régionales de l'ensemble du territoire québécois. Sa mise en œuvre se fera conjointement avec les milieux locaux et leurs représentantes et représentants.

**OBJECTIF 1** **S'assurer de l'application du nouveau cadre de référence des ententes orienté sur les besoins des citoyennes, citoyens et des collectivités sur le territoire**

**Indicateur 1**

- Le pourcentage d'ententes signées selon le nouveau cadre de référence

**Cible triennale** : 100 % des ententes signées

**Cibles annuelles**

- 2008-2009 : Négociation du cadre de référence avec l'UMQ et la Fédération québécoise des municipalités (FQM)
- 2009-2010 : Implantation administrative du nouveau cadre de référence négocié
- 2010-2011 : Signature de 33 ententes avec le nouveau cadre de référence sur 118 ententes actives

## AXE 2 LE PATRIMOINE CULTUREL

Le patrimoine culturel constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de cette société de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. En 2006, le gouvernement a reconnu que la protection du patrimoine culturel est l'un des seize principes inscrits dans la Loi sur le développement durable. « *Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent* [2]. » Par l'adoption de la Loi sur le développement durable, tout l'appareil gouvernemental doit participer à la protection du patrimoine culturel puisque la réalisation des mandats des ministères et organismes gouvernementaux a un impact sur ce dernier.

Lancé en janvier 2008, le livre vert intitulé *Un regard neuf sur le patrimoine culturel* a fait l'objet d'une consultation publique au printemps 2008. Il favorise une approche sociétale du patrimoine et propose une actualisation de la Loi sur les biens culturels, adoptée en 1972. Cette dernière n'est plus adaptée à l'évolution de la notion de patrimoine qui inclut maintenant, en plus des dimensions matérielles, les valeurs, les traditions et les paysages. Par ailleurs, les citoyennes et citoyens réclament un pouvoir et des moyens d'intervention accrus pour protéger le patrimoine culturel selon les valeurs qu'ils attribuent aux biens et aux lieux patrimoniaux dont ils font usage. Dans ce contexte, l'adoption d'un nouveau cadre juridique ayant fait l'objet d'un large consensus permettra le partage des responsabilités et la complémentarité des rôles exercés par le gouvernement, le Ministère, les municipalités, les propriétaires de biens patrimoniaux et les groupes soucieux de la protection du patrimoine culturel.

2. **ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC**, *Loi sur le développement durable*, (L.R.Q., chapitre D-8.1.1), chapitre II, article 6, Québec, 2006.

**OBJECTIF 2** **Contribuer à la sauvegarde du patrimoine culturel québécois en tenant compte de la réalité du XXIe siècle**

**Indicateur 2**

- Le nombre d'étapes réalisées pour mettre en œuvre la nouvelle loi sur le patrimoine culturel

**Cible triennale** : 3 étapes, soit la planification, la mise en œuvre et le suivi annuel

**Cibles annuelles**

- 2008-2009 : Rédaction du projet de loi et réalisation des étapes menant au dépôt à l'Assemblée nationale pour son adoption
- 2009-2010 : Mise en œuvre et suivi annuel des dispositions de la nouvelle loi sur le patrimoine culturel
- 2010-2011 : Mise en œuvre et suivi annuel des dispositions de la nouvelle loi sur le patrimoine culturel

## AXE 3 LES IMMEUBLES ET LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS

Depuis les années 1980, le Québec s'est doté de réseaux d'équipements culturels tels que les bibliothèques, les salles de spectacles, les écoles de formation en arts, les musées, les centres d'exposition et les centres d'interprétation du patrimoine afin d'accroître l'accès de la population à la culture sur l'ensemble du territoire québécois. Ces immeubles et leurs équipements spécialisés doivent faire l'objet d'un entretien périodique, voire d'un remplacement ou d'une mise à niveau pour certaines composantes. Des évaluations de l'état des immeubles doivent être réalisées périodiquement de même que des plans d'intervention en matière de conservation ou de rénovation.

Depuis 1995, le Ministère finance la conservation des églises, presbytères, couvents et autres édifices religieux ayant une valeur patrimoniale significative afin d'assurer leur sauvegarde. Il collabore étroitement avec les autorités civiles et religieuses, le Conseil du patrimoine religieux, les universitaires ainsi que les expertes et experts dans la gestion de cette partie considérable du patrimoine culturel québécois. De plus, des investissements importants ont permis la restauration de biens culturels, l'adaptation de lieux culturels aux nouvelles pratiques artistiques et la mise aux normes d'équipements culturels. Néanmoins, tant les immeubles anciens que les équipements culturels existants nécessitent un entretien continu et parfois des rénovations substantielles pour être mieux adaptés aux besoins des milieux et correspondre, notamment, aux principes de développement durable.

Dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) annoncé en 2007, des investissements de 885 millions de dollars sont dédiés aux équipements culturels pour prolonger leur durée de vie. Ces investissements permettront dans certains cas d'augmenter l'efficacité énergétique des édifices, d'offrir une accessibilité universelle aux personnes à mobilité réduite et d'améliorer les éléments liés à la sécurité des utilisatrices, utilisateurs et des bâtiments. L'ensemble de ces interventions prendra appui sur les besoins spécifiques et particuliers à l'échelle locale et régionale. Les cibles annuelles de 3 % d'amélioration de la valeur des bâtiments patrimoniaux et de 2 % d'amélioration de la valeur des équipements culturels sont des normes reconnues par le gouvernement du Québec pour assurer le maintien de la valeur de l'ensemble du parc immobilier culturel. De plus, compte tenu de la disparité des niveaux de service de certaines fonctions culturelles sur l'ensemble du territoire, la construction annuelle de 20 équipements culturels apparaît réaliste pour parachever les réseaux.

**OBJECTIF 3** **Parachever et maintenir la qualité des immeubles et des équipements culturels existants**

**Indicateur 3**

- L'amélioration de la valeur du parc immobilier patrimonial

**Cible triennale** : 9 % d'amélioration

**Cibles annuelles**

- 2008-2009 : 3 % d'amélioration de la valeur du parc immobilier patrimonial
- 2009-2010 : 3 % d'amélioration de la valeur du parc immobilier patrimonial
- 2010-2011 : 3 % d'amélioration de la valeur du parc immobilier patrimonial

**Indicateur de résultat 4**

- L'amélioration de la valeur du parc immobilier culturel

**Cible triennale** : 6 % d'amélioration

**Cibles annuelles**

- 2008-2009 : 2 % d'amélioration de la valeur des investissements en équipements culturels
- 2009-2010 : 2 % d'amélioration de la valeur des investissements en équipements culturels
- 2010-2011 : 2 % d'amélioration de la valeur des investissements en équipements culturels

**OBJECTIF 3** **Parachever et maintenir la qualité des immeubles et des équipements culturels existants (suite)**

**Indicateur 5**

- Le nombre d'équipements culturels construits pour parachever le réseau

**Cible triennale** : 60 nouveaux équipements culturels

**Cibles annuelles**

- 2008-2009 : Réalisation de 20 projets de nouveaux équipements culturels
- 2009-2010 : Réalisation de 20 projets de nouveaux équipements culturels
- 2010-2011 : Réalisation de 20 projets de nouveaux équipements culturels

## ORIENTATION 2

### Contribuer au développement des marchés, à la promotion et à la défense des intérêts du Québec au Canada et à l'international

Le caractère francophone et la taille réduite du marché québécois obligent le gouvernement à adopter des positions en faveur de la défense des intérêts du Québec au Canada et à l'étranger.

Même si la culture est une matière qui relève des compétences du Québec et que celui-ci dispose d'un vaste réseau d'organismes publics qui appuient son développement, le gouvernement fédéral intervient également à ce chapitre par ses nombreux programmes de subvention et de contribution destinés aux artistes, aux entreprises et aux organismes culturels québécois. Dans le domaine des communications, qui est de juridiction fédérale, le Ministère intervient puisqu'il s'y trouve des enjeux importants pour l'affirmation, l'expression et le développement de notre identité culturelle. Le Québec est notamment à la recherche d'un équilibre entre le principe de la liberté de presse et le caractère d'utilité publique de l'information pour la vie démocratique en société.

En ce qui concerne la diversité des expressions culturelles, le Québec considère que les biens et services culturels jouent un rôle déterminant, au Québec comme ailleurs, à l'égard de l'identité des peuples, de la cohésion nécessaire à toute société, de la vie démocratique et même du développement économique. C'est pourquoi le Québec milite pour le renforcement des appuis formels en faveur de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles qui consacre le droit des États et des gouvernements à maintenir, à développer et à mettre en œuvre des politiques de soutien à la culture et à la diversité culturelle.

## AXE 4 LES POLITIQUES ET LA RÉGLEMENTATION FÉDÉRALES EN CULTURE ET COMMUNICATIONS

La pérennité et l'épanouissement de l'identité de la nation québécoise doivent être guidés par le gouvernement du Québec. Ce dernier estime que l'exercice de sa compétence en culture constitue le levier indispensable pour sauvegarder, développer et promouvoir les intérêts culturels de sa population. Ainsi, le gouvernement espère jouer son rôle de maître d'œuvre de l'ensemble des ressources financières dédiées aux programmes fédéraux en matière de culture sur son territoire. Il souhaite notamment la conclusion d'une entente avec le gouvernement fédéral qui permettrait au Québec de s'assurer d'un développement intégré de la culture, tant dans ses dimensions artistiques, qu'industrielles et citoyennes.

Disposant d'une identité et d'une culture spécifiques, le Québec désire également conclure une entente relative aux communications avec le gouvernement fédéral. Cette dernière permettrait une meilleure prise en compte de la particularité du contenu québécois en radiodiffusion et télécommunications ainsi que la mise en place de mécanismes concrets de participation à l'élaboration des politiques gouvernementales canadiennes. Même si les communications sont de juridiction fédérale exclusive, le Québec estime que le gouvernement fédéral ne doit pas agir seul en cette matière. Ainsi, le Ministère doit s'assurer que les citoyennes et citoyens ont accès à une offre d'information diversifiée et de qualité en langue française tout en soutenant le développement du secteur des communications par des interventions auprès des instances politiques et réglementaires fédérales, en particulier auprès du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC). Ainsi, le Ministère effectuera une veille stratégique assidue pour défendre les intérêts du Québec.

**OBJECTIF 4** **Défendre les intérêts du Québec sur les enjeux touchant les politiques et la réglementation fédérales en culture et communications**

**Indicateur 6**

- L'état d'avancement de l'entente en culture avec le gouvernement fédéral

**Cible triennale** : Une entente en culture avec le gouvernement fédéral

**Cibles annuelles**

- 2008-2009 : Négociation de l'entente en culture avec le gouvernement fédéral
- 2009-2010 : Signature d'une entente en culture avec le gouvernement fédéral
- 2010-2011 : Mise en œuvre et suivi de l'entente en culture

**Indicateur 7**

- L'état d'avancement de l'entente en communications avec le gouvernement fédéral

**Cible triennale** : Une entente en communications avec le gouvernement fédéral

**Cibles annuelles**

- 2008-2009 : Négociation de l'entente en communications avec le gouvernement fédéral
- 2009-2010 : Signature d'une entente en communications avec le gouvernement fédéral
- 2010-2011 : Mise en œuvre et suivi de l'entente en communications

## AXE 5 LA PROMOTION ET LA MISE EN MARCHÉ HORS QUÉBEC

La présence de la culture québécoise sur la scène internationale est importante. En effet, « *plus de la moitié des représentations des compagnies artistiques canadiennes à l'étranger proviennent du Québec. Ces niveaux élevés de création et d'exportation sont d'autant plus remarquables qu'ils s'inscrivent au crédit d'une population de taille relativement restreinte*[3]. » Cependant, l'accès aux marchés étrangers s'est resserré et le développement des marchés internationaux exige des compétences de plus en plus spécialisées et diversifiées en matière de gestion et de mise en marché. Ainsi, la Politique internationale du Québec a priorisé le développement des compétences et des instruments permettant de mieux planifier et organiser la mise en marché des manifestations et produits culturels du Québec à l'étranger.

De concert avec le CALQ et la SODEC, le Ministère entend réaliser 6 mesures :

a) Le développement des indicateurs statistiques permettant de suivre l'évolution de l'action culturelle internationale du Québec;
b) la mise en œuvre, en concertation avec les milieux artistiques et culturels, de stratégies permettant de planifier le déploiement de l'action culturelle du Québec en fonction des grands pôles géoculturels les plus porteurs dans le monde;
c) la mise sur pied d'un système d'opérateurs et de mandataires internationaux, notamment en arts de la scène, visant à renforcer la présence collective des organismes et entreprises artistiques et culturels dans les salons, festivals et événements internationaux;
d) le soutien financier aux milieux culturels pour développer leur expertise en matière de mise en marché et de planification financière internationales et pour accroître la circulation des organismes et des productions, notamment aux États-Unis;
e) la hausse du soutien à la traduction, notamment en langues anglaise et espagnole;
f) la mise en place d'une approche concertée en matière d'accueil d'artistes et d'organismes culturels dans un contexte de réciprocité.

**OBJECTIF 5** **De concert avec les partenaires gouvernementaux, faire la promotion et développer la mise en marché hors Québec du secteur de la culture**

**Indicateur 8**

- Le pourcentage de mesures de la Politique internationale du Québec réalisées

**Cible triennale** : 100 % des mesures réalisées

**Cibles annuelles**

- 2008-2009 : Bilan des actions réalisées par la Politique internationale du Québec incluant les recommandations de suivi
- 2009-2010 : Suivi de la mise en œuvre des recommandations
- 2010-2011 : Suivi de la mise en œuvre des recommandations

3. **GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**, *La politique internationale du Québec, La force de l'action concertée*, Québec, 2006, p. 83.

## AXE 6 LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES

Le gouvernement du Québec a été un acteur de premier plan dans le processus de promotion et d'élaboration de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO. Sur la scène internationale, il a fait valoir l'importance de cette convention auprès de tous ses partenaires dans ses relations bilatérales. De plus, il en a fait la promotion dans les principaux forums que sont l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), le Réseau international sur la politique culturelle (RIPC) et, évidemment, l'UNESCO. Au Québec, le gouvernement continue d'appuyer la Coalition pour la diversité culturelle, formée d'associations professionnelles du milieu de la culture, qui a contribué à la formation d'une quarantaine de coalitions nationales vouées à défendre les principes et les objectifs de la Convention.

Adoptée le 20 octobre 2005, la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles est entrée en vigueur le 18 mars 2007. Depuis cette date, la Convention a été ratifiée par 80 pays. Au cours des trois prochaines années, le gouvernement du Québec entend consacrer des efforts pour augmenter les appuis formels en faveur de la Convention et participer activement au processus de sa mise en œuvre afin qu'elle exerce toute l'influence souhaitée sur la scène internationale.

**OBJECTIF 6** **Assumer le leadership du Québec dans les différentes étapes de la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO**

**Indicateur 9**

- Le nombre de participations à la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO

**Cible triennale** : 7 participations

**Cibles annuelles**

- 2008-2009 : 3 participations à l'élaboration des positions canadiennes qui seront présentées lors des réunions du Comité intergouvernemental de la Convention sur la promotion de la diversité des expressions culturelles
- 2009-2010 : 1 participation à l'élaboration des positions canadiennes qui seront présentées lors des réunions du Comité intergouvernemental de la Convention sur la promotion de la diversité des expressions culturelles

  1 participation à l'élaboration des positions canadiennes qui seront présentées lors de la 2e session ordinaire de la Conférence des Parties de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles
- 2010-2011 : 1 participation à l'élaboration des positions canadiennes qui seront présentées lors de réunions du Comité intergouvernemental de la Convention sur la promotion de la diversité des expressions culturelles

  1 participation à l'élaboration des positions canadiennes qui seront présentées lors de la 3e session ordinaire de la Conférence des Parties de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles

## ENJEU 2

### Le développement des publics

L'*Enquête sur les pratiques culturelles des Québécoises et des Québécois de 2004* révèle que 86,3 % de la population déclarait avoir visité au moins un lieu culturel au cours des douze derniers mois. Ainsi, 54,4 % des personnes âgées de 15 ans et plus avaient fréquenté une bibliothèque publique, 40,7 % de la population avait fréquenté un musée, 40,3 % des citoyennes et citoyens avaient visité un site historique ou un monument du patrimoine, et finalement 36 % de Québécoises et Québécois allaient régulièrement au spectacle. De plus, près de 80 % des citoyennes et citoyens jugeaient que l'accès aux lieux culturels est facile à partir de leur domicile.

Aussi, de concert avec ses partenaires publics et privés, le Ministère entend soutenir les efforts pour que la population fréquente davantage les lieux culturels pour ses activités de loisirs habituelles. De plus, le Ministère mise sur le développement de publics ciblés, notamment les jeunes, afin de leur faire vivre une expérience culturelle satisfaisante permettant ainsi de susciter l'intérêt et le goût des activités artistiques et culturelles pour leur croissance personnelle.

## ORIENTATION 3

**Inciter les citoyennes et citoyens, notamment les jeunes, à participer aux activités artistiques et culturelles**

Depuis 2005, par son programme Aide au fonctionnement, le Ministère soutient des institutions muséales, des organismes de diffusion pluridisciplinaire de spectacles et des bibliothèques publiques notamment pour qu'ils élaborent des stratégies de développement de publics. Il a également incité les organismes et les sociétés d'État composant le Réseau ministériel de la culture et des communications à développer une réflexion et à élaborer un plan d'action sur le thème du développement de publics.

Les pratiques culturelles et la fréquentation des lieux culturels se développent chez les jeunes sous l'influence, entre autres, de la famille et de l'école. Aussi, le développement de l'éducation artistique et culturelle des jeunes revêt une importance prépondérante pour le renouvellement des publics et la croissance personnelle des jeunes. Soulignons que les deux tiers des commissions scolaires francophones se sont dotées d'une politique culturelle au cours des dernières années, ce qui démontre une sensibilisation accrue aux arts et à la culture au sein des établissements d'enseignement.

## AXE 7 LE PARTENARIAT CULTURE-ÉDUCATION

Le terme Culture-Éducation renvoie à un ensemble d'actions qui visent à rapprocher les milieux de la culture et de l'éducation et à favoriser l'intégration de la dimension culturelle dans l'apprentissage et l'enseignement. Il s'agit d'exploiter les repères culturels signifiants puisés dans les sociétés d'hier et d'aujourd'hui, d'ici et d'ailleurs, qui sont traités à l'intérieur de stratégies d'apprentissage et d'enseignement. Cette façon de faire favorise la mise en place d'une approche culturelle de l'enseignement et enrichit le processus de développement des compétences de l'élève. Puisque l'école constitue un lieu véritable d'intégration culturelle, elle permet d'amener l'élève à établir un rapport avec lui-même, les autres et le monde. Elle lui donne également accès à un héritage culturel, telles les grandes œuvres et réalisations humaines[4].

Depuis 1997, le Ministère et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) ont signé un protocole d'entente leur permettant de resserrer les liens entre la culture et l'éducation. Après une décennie, le Ministère et le MELS désirent actualiser ce protocole d'entente en considérant l'adoption de la réforme de l'enseignement primaire et secondaire, des nouvelles pratiques culturelles des jeunes ainsi que des changements technologiques qui influent sur les modes traditionnels d'acquisition des connaissances et de la mesure des apprentissages. Par la suite, des actions concertées entre les deux ministères permettront de renforcer la dimension culturelle à l'école en tenant compte de l'interactivité, de l'instantanéité, de la mobilité et des réseaux virtuels qui remettent en question les approches traditionnelles de développement de publics.

**OBJECTIF 7** **Renforcer la dimension culturelle à l'école de concert avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport**

**Indicateur 10**

- Le nombre d'étapes réalisées pour renforcer la dimension culturelle à l'école

**Cible triennale** : 3 étapes, soit la planification, la mise en œuvre et le suivi annuel

**Cibles annuelles**

- 2008-2009 : Réalisation du bilan des actions concertées pour renforcer la dimension culturelle à l'école
- 2009-2010 : Élaboration de nouvelles actions concertées pour renforcer la dimension culturelle à l'école
- 2010-2011 : État de situation annuel de la mise en œuvre des actions concertées pour renforcer la dimension culturelle à l'école

## AXE 8 LES SORTIES CULTURELLES DES JEUNES

Depuis 1997, le Ministère et le MELS consentent de nombreux efforts et des investissements importants pour développer l'éducation artistique et culturelle des jeunes Québécoises et Québécois. Le programme *La culture à l'école* permet aux jeunes de vivre une expérience culturelle par le moyen de sorties culturelles ou d'activités artistiques ou culturelles à l'école. Cet éveil au processus de création peut être intégré à leurs apprentissages et il permet aussi de valoriser les arts et la culture dans les écoles. Aussi, pour accroître l'efficacité du programme *La culture à l'école*, l'évaluation, réalisée en 2007-2008, a démontré un nombre de sorties culturelles moins important que le nombre d'activités artistiques ou culturelles qui ont lieu dans les écoles et une participation plus faible des jeunes de l'enseignement secondaire. Durant l'année scolaire 2006-2007, 163 490 élèves ont participé à des sorties dans les lieux culturels professionnels et 303 291 élèves ont participé à des activités artistiques ou culturelles produites à l'école.

Par ailleurs, depuis 1999, le Ministère soutient des organismes professionnels en diffusion des arts de la scène qui reçoivent des jeunes pour des spectacles de théâtre, de danse, de musique et de chanson par l'entremise de la mesure *Soutien aux sorties culturelles*. Cette mesure permet de payer une partie des frais de transport liés au déplacement des élèves des établissements scolaires aux salles de spectacles. Elle est un complément au programme *La culture à l'école*. Elle permet à l'élève d'avoir un accès à la culture dans un contexte professionnel sans l'obligation que cette expérience soit incluse dans une démarche pédagogique.

4. **GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**, *La culture, toute une école! L'intégration de la dimension culturelle à l'école*, document de référence à l'intention du personnel enseignant, élaboré par le ministère de l'Éducation et le ministère de la Culture et des Communications, Québec, 2003, 49 pages.

**OBJECTIF 8** **Augmenter le nombre d'élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire des écoles publiques et privées qui participent à des sorties dans des lieux culturels professionnels**

**Indicateur 11**

- L'augmentation du nombre d'élèves ayant participé à des sorties dans les lieux culturels professionnels

**Cible triennale** : 5 000 élèves de plus

**Cibles annuelles**

- 2008-2009 : 1 % d'augmentation du nombre total d'élèves (de 163 490 à 165 125)
- 2009-2010 : 1 % d'augmentation du nombre total d'élèves (de 165 125 à 166 776)
- 2010-2011 : 1 % d'augmentation du nombre total d'élèves (de 166 776 à 168 444)

## AXE 9 LA FRÉQUENTATION DES LIEUX CULTURELS

Selon l'*Enquête sur les pratiques culturelles des Québécoises et des Québécois* réalisée tous les cinq ans depuis 1979, on observe que, de 1999 à 2004, les taux de fréquentation sont à la hausse pour les bibliothèques publiques (+ 8,7 %), les musées (+ 2,6 %), les sites historiques et les monuments du patrimoine (+ 1,4 %). Au cours de la même période, les taux de fréquentation des spectacles ont connu des hausses pour les spectacles de danse (+ 3,3 %), de théâtre (+ 3,0 %) et de musique (+ 2,5 %). « *Depuis 2004, l'assistance au spectacle est plutôt stable pour ce qui est du théâtre et de la danse, semble en progression en ce qui concerne la chanson et fluctue en matière de musique et de variétés*[5]. »

Les taux de fréquentation des lieux culturels varient d'une région à l'autre et les populations ont des profils différents quant à l'âge, au revenu, à la scolarité, aux habitudes de vie. Aussi, une plus grande fréquentation des lieux culturels par les Québécoises et Québécois représente un potentiel pour le développement des publics. Dans ce contexte, le Ministère entend soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de développement adaptées aux publics ciblés, notamment les jeunes et les personnes aînées. En effet, le Ministère désire soutenir les initiatives créatrices de ses partenaires qui adaptent leur approche et leurs activités aux besoins spécifiques de certaines clientèles, particulièrement les jeunes et les personnes aînées. Avec le vieillissement de la population du Québec, il est important d'adapter les milieux de vie pour les personnes aînées afin de leur offrir une variété d'activités culturelles qui répondent à leurs besoins. Les stratégies pourront être convenues avec le Ministère lors de l'élaboration des prochains plans d'action triennaux des Centres régionaux de services aux bibliothèques publiques, des diffuseurs pluridisciplinaires en arts de la scène et des institutions muséales. En ce qui concerne les bibliothèques publiques autonomes, leurs stratégies de développement adaptées aux publics ciblés pourront être inscrites dans les ententes de développement culturel de leur municipalité respective.

**OBJECTIF 9** **Accroître la fréquentation des lieux culturels par des stratégies de développement adaptées aux publics ciblés, notamment les jeunes et les personnes aînées**

**Indicateur 12**

- L'augmentation du pourcentage de stratégies de développement adaptées aux publics ciblés, notamment les jeunes et les personnes aînées

**Cible triennale** : 50 % des stratégies de développement adaptées aux publics ciblés

**Cibles annuelles**

- 2008-2009 : 50 % des Centres régionaux de services aux bibliothèques publiques
  10 % des bibliothèques publiques autonomes
- 2009-2010 : 50 % des diffuseurs pluridisciplinaires en arts de la scène
  50 % des institutions muséales
  20 % des bibliothèques publiques autonomes
- 2010-2011 : 20 % des bibliothèques publiques autonomes

# ENJEU 3

## L'apport des technologies numériques à la culture et aux communications

À la suite du développement des technologies de l'information et de la communication, de nouveaux médias numériques ont émergé sur le marché : ordinateurs, lecteurs DVD, caméras et caméscopes numériques, lecteurs MP3-MP4, cellulaires, etc. Selon l'enquête NetTendances[6] du Centre francophone d'information des organismes (CEFRIO) en 2007, 83,6 % des adultes du Québec possèdent un ordinateur personnel, 32,1 % détiennent un ordinateur portable, 71,7 % de la population québécoise habite un domicile branché à Internet et 82,7 % de ces domiciles sont branchés par une connexion haut débit.

5. **OBSERVATOIRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC**, « La fréquentation des arts de la scène au Québec de 2004 à 2006 », dans *Statistiques en bref*, nº 31/août 07, 28 pages.
6. **CEFRIO**, Rapport NETendances 2007 version abrégée, mars 2008, 76 pages.

Le secteur de la culture et des communications vit des transformations importantes en raison du développement du numérique. La capacité croissante en microprocesseurs, en compression et en stockage de données, appliquée depuis longtemps au texte, à l'image et à la musique, permet maintenant d'y ajouter la vidéo et le film. Ainsi, la plupart des produits culturels peuvent être numérisés et nombreux sont ceux qui sont créés en format numérique. Les avantages de cette technologie sont aujourd'hui manifestes.

## ORIENTATION 4

### Intégrer les technologies numériques dans l'offre de services à la population, aux clientèles et aux partenaires

Encadrés jusqu'à maintenant par des mécanismes de protection, la radio, la télévision et le cinéma, entre autres, profitent de frontières physiques qui s'estompent graduellement lorsque les contenus numérisés transigent par un réseau décentralisé comme Internet. La présence, l'accessibilité et la visibilité des contenus culturels francophones québécois dans le réseau numérique, mobile et sans frontières, représentent un défi de taille.

Le Ministère veut assumer son leadership en s'assurant que la population de toutes les régions du Québec peut accéder facilement à des contenus numérisés culturels dans Internet. Aussi, le Ministère et le Réseau ministériel de la culture et des communications entendent aider les clientèles et les partenaires à adapter la création, la production, la diffusion et la conservation des contenus culturels québécois au format numérique.

## AXE 10 L'ACCÈS AUX CONTENUS CULTURELS NUMÉRISÉS

Le contenu culturel, c'est ce qui compose la nature même, la substance d'une œuvre, d'un bien ou d'un service. Depuis quelques années, le Ministère soutient les organismes et les sociétés d'État relevant de la ministre pour qu'ils numérisent leurs collections et qu'ils les mettent en ligne dans Internet. Cependant, les œuvres et les contenus culturels numérisés sont dispersés et l'internaute doit naviguer sur plusieurs sites pour trouver l'information souhaitée.

Le Ministère souhaite faciliter l'accès aux œuvres numérisées comme les archives visuelles et sonores, les collections patrimoniales détenues par les organismes et les sociétés d'état du Réseau ministériel de la culture et des communications par la création d'un portail consacré à la culture. Ce portail culturel sera une véritable fenêtre sur la richesse de notre culture, rendra accessible la culture québécoise dans toutes les régions du Québec et également à l'échelle de la planète. De plus, il permettra de démontrer la diversité des expressions culturelles au Québec.

**OBJECTIF 10 Offrir aux Québécoises et Québécois l'accès à des contenus culturels numérisés sur Internet par le Portail culturel québécois**

**Indicateur 13**

- La réalisation du Portail culturel québécois

**Cible triennale** : Mise en ligne du Portail culturel québécois

**Cibles annuelles**

- 2008-2009 : Définition des paramètres du Portail culturel québécois
- 2009-2010 : Réalisation des travaux de production du Portail culturel québécois
- 2010-2011 : Mise en ligne d'ici le 31 mars 2011

## AXE 11 LES CONTENUS NUMÉRIQUES CULTURELS

En septembre 2005, le Québec s'est vu confier le mandat de documenter l'impact des technologies sur les politiques culturelles à la conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres de la culture tenue à Banff. Depuis, plusieurs études ont été réalisées afin de décrire l'environnement actuel des domaines de l'édition, de la musique, du cinéma, de l'audiovisuel et des nouveaux médias, les transformations technologiques en cours et les enjeux pour les gouvernements notamment en ce qui a trait aux modes de soutien, à la réglementation et à la propriété intellectuelle. En matière de veille technologique, une revue de littérature sous forme de bibliographie commentée de même qu'un rapport sur l'incidence des technologies sur les industries culturelles ont été réalisés. Ils sont accessibles depuis l'été 2007 sur le site www.culturescope.ca.

Le Québec doit prendre sa place sur le marché mondial des contenus numériques culturels. Les politiques et les programmes de soutien du Réseau ministériel de la culture et des communications doivent refléter la transformation rapide qui s'opère actuellement dans la production et la diffusion des contenus numériques culturels. Pour ce faire, les organismes et les sociétés d'État composant le Réseau ministériel de la culture et des communications intensifieront, sur la base de leurs mandats respectifs, leur concertation pour favoriser la création, la production, la diffusion et la conservation de contenus numériques culturels de langue française.

**OBJECTIF 11** **De concert avec le Réseau ministériel de la culture et des communications, aider les clientèles et les partenaires à favoriser la création, la production, la diffusion et la conservation de contenus numériques culturels**

**Indicateur 14**

- Le nombre de partenaires qui contribuent au plan d'action sur les contenus numériques culturels

**Cible triennale** : 10 partenaires[7]

**Cibles annuelles**

- 2008-2009 : 4 sociétés d'État et organismes gouvernementaux participants
- 2009-2010 : 3 sociétés d'État et organismes gouvernementaux participants
- 2010-2011 : 3 sociétés d'État et organismes gouvernementaux participants

## ENJEU 4

## L'amélioration des conditions de vie des artistes et de la situation financière des organismes culturels

Le niveau de vie des artistes ainsi que les conditions de pratique de leur art sont des préoccupations récurrentes au Québec, particulièrement depuis deux décennies. L'adoption des deux lois sur le statut professionnel de l'artiste (1987 et 1988), la Politique culturelle du Québec, *Notre culture, notre avenir* de 1992, la révision de la Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes des arts de la scène, du disque et du cinéma (L.R.Q., c. S-32.1) en 1997 et le plan d'action pour l'amélioration des conditions socioéconomiques des artistes *Pour mieux vivre de l'art* en 2004 en sont des exemples.

En ce qui concerne la situation financière des organismes culturels, à l'exception des centres d'exposition, la proportion de l'aide privée parmi les sources de financement des organismes soutenus par le Ministère est en diminution depuis 2000. Au cours de la même période, la proportion de l'aide publique provenant des divers paliers de gouvernement est en hausse pour les musées (4 %), les centres d'exposition (2 %), les lieux d'interprétation du patrimoine (11 %) et à la baisse de 1 % pour les diffuseurs pluridisciplinaires en arts de la scène[8]. L'implication du secteur privé est nécessaire puisqu'elle contribuera à diversifier et à consolider la situation financière des organismes culturels québécois.

### ORIENTATION 5

### Coordonner l'intervention gouvernementale à l'égard des professions artistiques

Rendu public le 24 février 2004, le document intitulé *Pour mieux vivre de l'art : portrait socioéconomique des artistes*[9], démontre que les artistes professionnels subsistent dans une précarité économique, occupent un double emploi pour arriver à vivre décemment et subissent d'importantes fluctuations annuelles de leurs revenus. Le Ministère a réalisé des travaux pour trouver des solutions aux problématiques complexes auxquelles les artistes professionnels doivent faire face dans la pratique de leur art. Le plan d'action gouvernemental *Pour mieux vivre de l'art* comprenait un ensemble de mesures et interpellait plusieurs partenaires gouvernementaux afin qu'ils déterminent des moyens pour adapter leur prestation de services aux besoins spécifiques des artistes. La mise en œuvre de ce plan a permis de réaliser la majorité des mesures avec les représentantes et représentants du milieu culturel et des partenaires gouvernementaux, notamment Emploi et Solidarité sociale, Finances, Revenu, Travail, Commission de la santé et de la sécurité du travail et Régie des rentes du Québec.

Par ailleurs, les statistiques actuellement accessibles sur les sources de revenus des artistes sont trop globales pour cibler précisément les efforts à faire afin d'améliorer les conditions de vie des artistes professionnels. De même, il importe dans ce contexte de ce préoccuper de l'égalité entre les femmes et des hommes. C'est pourquoi le Ministère entend répondre favorablement aux demandes des milieux culturels pour que l'on approfondisse les connaissances de la réalité socioéconomique des diverses professions artistiques. Ces connaissances sur la rémunération et sur d'autres éléments fondamentaux de la réalité socioéconomique des artistes permettront d'une part, au Ministère et aux partenaires gouvernementaux de poursuivre leurs efforts pour améliorer leurs conditions de vie et d'autre part, aux artistes de différentes professions d'avoir une information plus précise sur l'état des lieux.

7. Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ); le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ); le Musée d'art contemporain de Montréal (MACM); le Musée de la civilisation (MC); le Musée national des beaux-arts du Québec (MNBAQ); la Régie du cinéma; la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC); la Société de la Place des Arts de Montréal (SPDA); la Société de télédiffusion du Québec (Télé Québec); la Société du Grand Théâtre de Québec (SGTQ).
8. **OBSERVATOIRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC**, *Statistiques principales de la culture et des communications au Québec*, édition 2007, p. 40, 47-49.
9. Ce document peut être consulté à l'adresse suivante : http://www.mcccf.gouv.qc.ca/publications/plandaction-conditions-socio.pdf.

## AXE 12 LA CONNAISSANCE DES PROFESSIONS ARTISTIQUES ET DE COMMUNICATIONS

La question de la rémunération de la main-d'œuvre culturelle, notamment celle des artistes, est complexe. Les études statistiques récentes sur la rémunération des artistes utilisent le revenu moyen comme étalon de mesure. Invariablement, ces études démontrent que le revenu moyen des artistes est inférieur à celui de l'ensemble de la population active, voire sous le seuil de la pauvreté, notamment en danse et en métiers d'art. Or, l'utilisation des moyennes ne rend pas compte des différences, parfois radicales, des situations financières existantes entre les professions artistiques. De plus, il est impossible de distinguer les revenus de nature artistique des autres types de revenus d'emploi. Il appert donc que les connaissances statistiques disponibles doivent être plus précises et complètes.

Dans le secteur des communications, compte tenu des mutations en cours, il est aussi important de s'outiller afin de mieux connaître la situation socioéconomique des personnes qui travaillent dans le milieu québécois de l'information, notamment les journalistes. Les changements technologiques et la concentration des médias, entre autres, viennent modifier les conditions d'exercice des professions de ce milieu. Le maintien de la diversité des points de vue, de la qualité et de la circulation de l'information est essentiel à la vitalité démocratique de notre société.

**OBJECTIF 12 S'outiller pour mieux connaître les professions artistiques et de communications**

**Indicateur 15**

- Le pourcentage des professions artistiques et de communications ciblées qui ont fait l'objet d'une enquête

**Cible triennale** : 50 % des professions artistiques et de communications ciblées

**Cibles annuelles**

- 2008-2009 : Réalisation d'une enquête sur 2 professions artistiques et de communications
- 2009-2010 : Réalisation d'une enquête sur 2 professions artistiques et de communications
- 2010-2011 : Réalisation d'une enquête sur 2 professions artistiques et de communications

## AXE 13 LE FILET DE SÉCURITÉ SOCIALE

Le filet de sécurité sociale réfère à plusieurs dimensions comme la santé et la sécurité au travail, la fiscalité des artistes, le travail autonome, les régimes de retraite, les prestations d'assistance-emploi, etc. En 2008, on constate que la majorité des mesures du plan d'action *Pour mieux vivre de l'art* sont réalisées dont cinq concernent la santé et la sécurité au travail : 1) la clarification des droits et obligations des artistes et producteurs; 2) l'entrée en vigueur de l'entente entre la CSST et la ministre pour protéger les danseuses et les danseurs lors des périodes d'entraînement; 3) la révision de la classification des secteurs; 4) la création d'une table de concertation paritaire dans les arts de la scène et 5) la réalisation d'une étude exploratoire sur les risques en matière de santé et de sécurité. Les autres mesures sont : 6) la rente d'étalement du revenu; 7) la déduction fiscale pour droit d'auteur étendue aux artistes interprètes; 8) la problématique des prestataires d'assistance-emploi ; 9) la création du Comité permanent et 10) du Secrétariat permanent et 11) la transmission de l'avis à la ministre sur l'application des lois sur le statut de l'artiste (3 volets) ainsi que 12) la diffusion du bulletin électronique *Pour mieux vivre de l'art.*

Quant aux trois mesures en cours de réalisation, il s'agit des mesures relatives à la transition de carrière, à la formation continue et à l'amélioration de la rémunération par les programmes. Deux mesures ont été reportées. Il s'agit de la création d'une table de concertation en arts visuels et en métiers d'art et de la réalisation d'une étude exploratoire sur ces secteurs. Dans une seconde phase, le Ministère désire poursuivre les travaux démontrant ainsi son engagement à améliorer les conditions de vie des artistes professionnels. Il actualisera le plan d'action *Pour mieux vivre de l'art* avec ses partenaires gouvernementaux.

**OBJECTIF 13 Poursuivre les efforts pour améliorer le filet de sécurité sociale des artistes de concert avec les partenaires gouvernementaux**

**Indicateur 16**

- Le nombre d'étapes réalisées du plan d'action actualisé *Pour mieux vivre de l'art*

**Cible triennale** : 3 étapes, soit la planification, la mise en œuvre et le suivi annuel

**Cibles annuelles**

- 2008-2009 : Dépôt du plan d'action actualisé *Pour mieux vivre de l'art*
- 2009-2010 : État de situation annuel de la mise en œuvre du plan d'action actualisé *Pour mieux vivre de l'art*
- 2010-2011 : État de situation annuel de la mise en œuvre du plan d'action actualisé *Pour mieux vivre de l'art*.

## ORIENTATION 6

### Développer le financement privé en culture

Le financement de la culture et des communications repose sur les revenus d'exploitation des organismes, sur l'aide privée et sur l'aide publique. Les proportions entre ces trois composantes varient selon les domaines culturels. En 2005, l'aide privée représentait pour les organismes soutenus par le Ministère, 22 % des sources de revenus des musées, 15 % des sources de revenus des centres d'expositions, 6 % des sources de revenus des lieux d'interprétation du patrimoine et finalement, 4 % des sources de revenus des diffuseurs pluridisciplinaires en arts de la scène.

Par ailleurs, en 2004, la proportion de Québécoises et Québécois qui font des dons aux arts et à la culture s'élève seulement à 1,5 % de l'ensemble des donatrices et donateurs, ce qui place le Québec au dernier rang des provinces canadiennes. Quant aux entreprises privées, leur apport au financement de la culture se concentre surtout par des commandites aux festivals et aux organismes des arts de la scène. Ce constat a amené la création de Placements Culture, en novembre 2005, qui permet aux organismes artistiques et culturels de maximiser les dons et les contributions des donatrices, des donateurs privés et des fondations qui leur ont été versés. Ce contexte représente une opportunité pour continuer à développer davantage le mécénat culturel au Québec.

## AXE 14 LE PARTENARIAT ENTRE LES GENS D'AFFAIRES ET LES ORGANISMES CULTURELS

Tout en reconnaissant l'importance du financement public pour affirmer l'identité culturelle, le Ministère constate qu'une diversification des sources d'investissements en culture et le développement de partenariats avec le secteur privé grâce au mécénat culturel sont souhaitables. De plus, des organismes représentant les gens d'affaires et les organismes culturels ont discuté à plusieurs reprises des possibilités d'interagir pour le développement de la culture et des communications au Québec. Des événements comme *Rendez-vous novembre 2007 – Montréal métropole culturelle* et celui qui se tiendra à Québec en février 2009, *Québec Horizon culture*, contribuent également à stimuler les maillages entre ces deux milieux. C'est dans ce contexte que le Ministère entend favoriser la participation financière du secteur privé par la mise en œuvre d'un plan d'action sur l'investissement privé.

**OBJECTIF 14 Intensifier les initiatives pour augmenter la part du financement privé des organismes culturels**

**Indicateur 17**

- Le nombre d'initiatives réalisées du plan d'action sur l'investissement privé

**Cible triennale** : 6 initiatives réalisées

**Cibles annuelles**

- 2008-2009 : Coordination des travaux pour établir un portrait fiable de la situation du mécénat culturel au Québec
  Collaboration aux travaux de l'Observatoire de la culture et des communications qui lancera une enquête sur le financement de la culture
- 2009-2010 : Mise en ligne d'informations sur le mécénat culturel
  Préparation d'une brochure de sensibilisation au mécénat culturel
  Sensibilisation et mobilisation du milieu des affaires par l'entremise des chambres de commerce
- 2010-2011 : Collaboration à la mise en place d'une table de concertation permanente affaires-culture

## ENJEU 5

### L'égalité entre les femmes et les hommes

Malgré les progrès importants réalisés au cours des dernières années, l'égalité effective entre les femmes et les hommes n'est toujours pas atteinte. La discrimination systémique envers les femmes est toujours présente. Des préjugés tenaces demeurent ancrés au cœur des règles, des pratiques, des schèmes culturels qui font perdurer les inégalités sur les plans social, économique et politique.

## ORIENTATION 7

**Renforcer l'intervention gouvernementale visant l'égalité entre les femmes et les hommes**

Si le Québec figure parmi les meilleurs modèles de société en ce qui concerne l'égalité de droit pour les femmes et les hommes, des défis restent à relever pour atteindre l'égalité de fait pour les femmes. Les situations d'inégalité constituent un frein pour l'épanouissement optimal des personnes.

Pour mieux soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes, le Ministère reconnaît l'importance de travailler en étroite collaboration avec les ministères et organismes gouvernementaux impliqués en matière d'égalité. Cette façon de faire permet de compter sur les connaissances et l'expertise détenues par les ministères et organismes gouvernementaux en matière d'égalité entre les sexes dans des domaines précis pour mieux intervenir sur les problématiques susceptibles de se manifester et de mieux les anticiper. Pour les années couvrant ce plan stratégique, trois axes d'intervention sont jugés prioritaires réunissant plusieurs actions gouvernementales, soit les droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes, l'analyse différenciée selon les sexes ainsi que la violence à l'égard des femmes.

### AXE 15 LES DROITS DES FEMMES ET L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

L'atteinte de l'égalité de fait entre les femmes et les hommes nécessite des actions ciblées dans plusieurs domaines d'activité qui interpellent de nombreux ministères et organismes gouvernementaux ainsi que leur réseau d'intervention. Le gouvernement a le devoir de définir les grandes orientations en matière d'égalité entre les sexes, mais, pour les réaliser, il doit miser sur le concours de partenaires gouvernementaux ou non gouvernementaux et d'une panoplie d'acteurs locaux et régionaux, qui chacun dans sa sphère de responsabilités, peut accomplir des gestes concrets pour la faire progresser. C'est sur cette base que la nouvelle politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes a été adoptée en décembre 2006 ainsi que son plan d'action 2007-2010 lequel renferme 73 engagements, en plus de ceux reliés à la gouvernance, qui sont sous la responsabilité de ministères et organismes gouvernementaux.

**OBJECTIF 15 Coordonner les actions gouvernementales visant le respect des droits des femmes et la progression vers l'égalité entre les femmes et les hommes**

**Indicateur 18**

- Le nombre d'étapes réalisées du Plan d'action gouvernemental 2007-2010 de la politique *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*

**Cible triennale** : 2 étapes, soit la mise en œuvre et le suivi annuel

**Cibles annuelles**

- 2008-2009 : État de situation annuel de la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental 2007-2010 en matière d'égalité
- 2009-2010 : État de situation annuel de la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental 2007-2010 en matière d'égalité
- 2010-2011 : Bilan et analyse des actions gouvernementales de la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental 2007-2010 en matière d'égalité

### AXE 16 L'ANALYSE DIFFÉRENCIÉE SELON LES SEXES

Sur la base d'expériences pilotes concluantes menées de 2000 à 2003 dans divers ministères et organismes gouvernementaux, l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) est introduite au gouvernement. L'ADS est un processus d'analyse favorisant l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes par l'entremise des orientations et des actions des instances décisionnelles de la société sur les plans local, régional et national. Elle a pour objet de discerner de façon préventive les effets distincts sur les femmes et les hommes que pourra avoir l'adoption de projets à l'intention des citoyennes et citoyens, et ce, sur la base de réalités et des besoins différenciés des femmes et des hommes. Dans certaines situations, l'ADS mènera à une intervention adaptée aux besoins des femmes et des hommes en vue de réduire les inégalités.

**OBJECTIF 16 Encourager les ministères et les organismes à intégrer l'analyse différenciée selon les sexes**

**Indicateur 19**

- Le nombre de politiques, mesures, réformes ou services gouvernementaux qui intègrent l'analyse différenciée selon les sexes

**Cible triennale** : 15 politiques, mesures, réformes ou services gouvernementaux

**Cibles annuelles**

- 2008-2009 : 6 politiques, mesures, réformes ou services gouvernementaux qui intègrent l'analyse différenciée selon les sexes
- 2009-2010 : 6 politiques, mesures, réformes ou services gouvernementaux qui intègrent l'analyse différenciée selon les sexes
- 2010-2011 : 3 politiques, mesures, réformes ou services gouvernementaux qui intègrent l'analyse différenciée selon les sexes

## AXE 17 LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES

Depuis une trentaine d'années, les diverses instances gouvernementales ont reconnu la gravité de la violence conjugale et des agressions sexuelles ainsi que leur responsabilité au regard de l'élimination de ces deux formes de violence. Seule la mobilisation de l'ensemble de la société québécoise pourra à moyen et long terme contrer ces formes de violence dans tous les milieux de vie. Encore aujourd'hui, aucun groupe social, aucun statut, aucune situation financière ne permet d'être à l'abri de ces formes de violence. Dans les prochaines années, les efforts des dix ministères signataires des plans d'action pour contrer la violence conjugale et les agressions sexuelles seront intensifiés afin d'améliorer la sécurité des personnes qui en sont victimes, de consolider les services d'aide et de protection conçus à leur intention et de mieux encadrer les conjoints violents et les agresseurs sexuels. Le Ministère et le ministère de la Justice du Québec assurent conjointement la coprésidence du Comité des sous-ministres en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle et du Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle.

**OBJECTIF 17 Contribuer à l'élimination de la violence à l'égard des femmes, notamment la violence conjugale et les agressions sexuelles**

**Indicateur 20**

- Le nombre d'étapes réalisées du Plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale

**Cible triennale** : 2 étapes, soit la mise en œuvre et le suivi annuel

**Cibles annuelles**

- 2008-2009 : État de situation annuel de la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale
- 2009-2010 : Rapport synthèse de l'ensemble des engagements gouvernementaux du Plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale

**Indicateur 21**

- Le nombre d'étapes réalisées du Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle

**Cible triennale** : 3 étapes, soit la planification, la mise en œuvre et le suivi annuel

**Cibles annuelles**

- 2008-2009 : Dépôt du Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle
- 2009-2010 : État de situation annuel de la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle
- 2010-2011 : État de situation annuel de la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle

# ENJEU 6

## Une organisation attrayante et performante

La gestion axée sur les résultats est une approche de gestion fondée sur des résultats mesurables répondant aux objectifs et aux cibles définis préalablement en fonction des biens et des services à fournir[10]. La gestion axée sur les résultats constitue un moyen privilégié pour être un ministère performant et assurer la qualité des services offerts à la population. Elle est au cœur de la Loi sur l'administration publique adoptée en 2000 par le gouvernement du Québec. Le Ministère réalise sa mission en étant appuyé de nombreux partenaires. Ces derniers gèrent également des ressources et ils doivent rendre compte des résultats de leurs interventions réalisées en partenariat tant auprès du Ministère, de leurs responsables politiques qu'auprès de leurs concitoyennes et concitoyens.

Ainsi, le Ministère est une organisation qui s'engage envers les citoyennes et citoyens, les clientèles, les partenaires et le personnel à réaliser ses interventions pour atteindre des résultats probants en culture, communications et condition féminine. De plus, le Ministère entend démontrer que l'utilisation des meilleures pratiques de gestion lui permettra également d'être une organisation attractive pour les personnes qui désirent évoluer dans un milieu de travail stimulant et valorisant.

### ORIENTATION 8

**Être un ministère attentif à son personnel qui partage une préoccupation citoyenne avec ses partenaires**

Le Ministère désire poursuivre ses efforts pour être une organisation attentive à son personnel, qui fait du sentiment d'appartenance une priorité et de la qualité de vie au travail, un engagement collectif. Le personnel désire vivre dans un climat propice à la mobilisation et à l'épanouissement. Aussi, le Ministère mettra en place de nouvelles pratiques de gestion qui visent le bien-être du personnel au travail et l'amélioration de la performance de l'organisation.

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur l'administration publique en 2000, le Ministère a procédé à la refonte de son offre de services et de l'attribution de l'aide financière aux clientèles en tenant compte de la gestion axée sur les résultats.

10 SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR, *Guide sur la gestion axée sur les résultats*, Modernisation de la gestion publique, Québec, juin 2002, p. 9.

Au début de 2008, le Ministère a réalisé une étude sur la qualité de la prestation du service en ligne di@pason auprès des organismes culturels soutenus par le programme Aide au fonctionnement. Les résultats de cette enquête qui repose sur l'*Outil québécois de mesure* (OQM) démontrent que la satisfaction globale des usagères et usagers de ce service est de 7,7 sur 10 et de 8,4 sur 10 en ce qui a trait à la qualité perçue de ce service. Le respect, la confidentialité et l'empressement sont les dimensions les plus appréciées.

## AXE 18 UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL STIMULANT ET VALORISANT

À l'égard de la gestion des ressources humaines, le Ministère doit relever plusieurs défis : assurer la relève, faciliter l'embauche, retenir le personnel et permettre le transfert des connaissances et de l'expertise. Au cours de 2007, il a réalisé un diagnostic organisationnel duquel un plan d'action 2008-2011 intitulé *Pour un climat organisationnel harmonieux* a été élaboré. Trente-quatre mesures sont proposées pour les six thèmes suivants : la motivation et la satisfaction au travail; l'organisation du travail et les relations professionnelles; les relations avec le supérieur et les pratiques de gestion; l'évaluation du personnel, la formation et le développement; l'information et les communications internes et finalement, les valeurs de l'organisation et le sentiment d'appartenance.

**OBJECTIF 18 Maintenir un environnement de travail favorisant le bien-être, le développement et l'utilisation du plein potentiel des personnes**

**Indicateur 22**

- Le pourcentage de mesures réalisées du plan d'action 2008-2011 *Pour un climat organisationnel harmonieux*

**Cible triennale** : 80 % des mesures réalisées

**Cibles annuelles**

- 2008-2009 : État de situation annuel de la mise en œuvre du plan d'action 2008-2011 *Pour un climat harmonieux*
- 2009-2010 : État de situation de mi-parcours sur la satisfaction du personnel à l'égard du climat de travail
- 2010-2011 : Résultats d'un nouveau sondage sur la satisfaction du personnel à l'égard du climat de travail

## AXE 19 LA GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS

Le Ministère a révisé et simplifié ses programmes d'aide financière et il offre à ses clientèles et à ses partenaires depuis 2006 une prestation électronique de ses services d'aide financière conformément aux objectifs du gouvernement en ligne. Plusieurs outils ont été mis au point pour assurer la gestion axée sur les résultats, notamment les plans d'action et les rapports de reddition de comptes à l'usage des clientèles et des partenaires du Ministère.

Depuis 2005, le Ministère dispense des ateliers de formation pour améliorer la compréhension et l'application des principaux concepts de la gestion axée sur les résultats dans les secteurs de la culture, des communications et récemment, dans celui de la condition féminine. Le taux de satisfaction moyen des personnes qui assistent à cet atelier de formation est de 80 %. Compte tenu des besoins et de la demande croissante pour la tenue de ces ateliers par nos partenaires, y compris de la part des organismes gouvernementaux et des sociétés d'État qui relèvent de la ministre, le Ministère entend poursuivre l'offre de cette formation puisqu'elle lui permet d'assurer un suivi adéquat et une reddition de comptes améliorée des programmes d'aide financière.

**OBJECTIF 19 Appuyer nos partenaires dans le développement de la gestion axée sur les résultats**

**Indicateur 23**

- Le taux de satisfaction moyen des partenaires qui ont suivi l'atelier de formation sur la gestion axée sur les résultats

**Cible triennale et annuelle** : Un taux de satisfaction moyen de 80 %

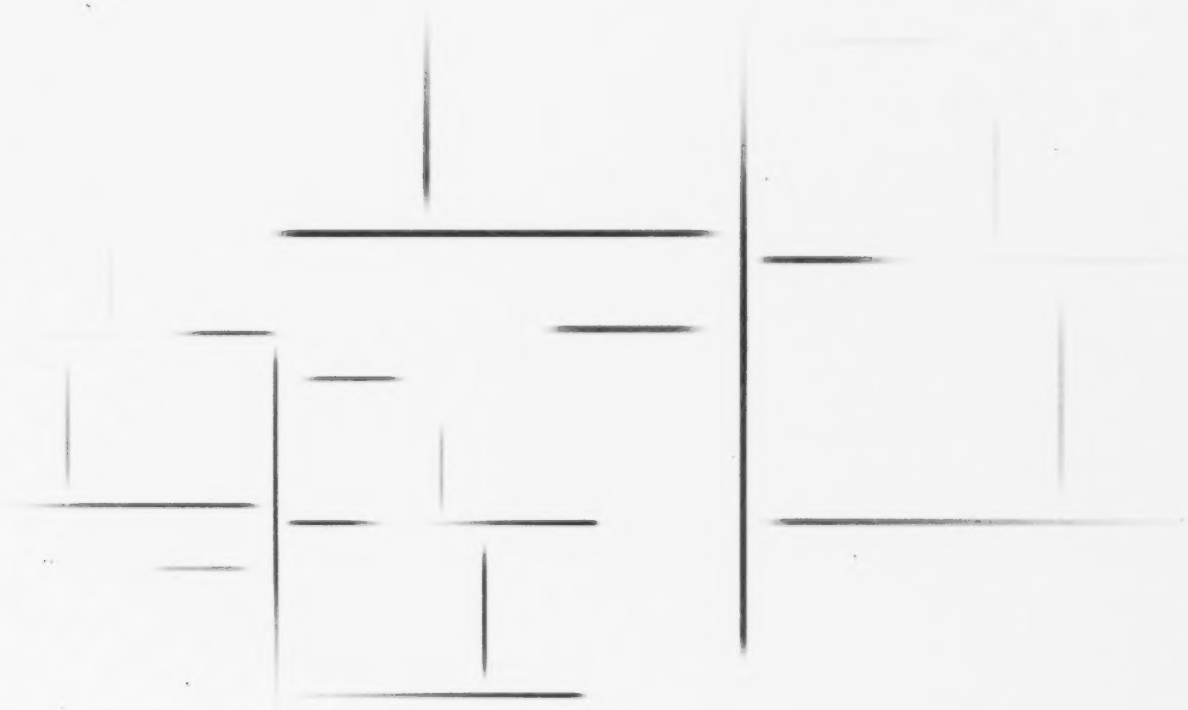

# MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE

**MISSION**

Le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, appuyé par un réseau de quatorze sociétés d'État et organismes publics, a pour mission de favoriser au Québec l'affirmation, l'expression et la démocratisation de la culture ainsi que le développement des communications et de contribuer à leur rayonnement à l'étranger. Par ailleurs, il a aussi pour mission de favoriser la contribution sociale, civique, économique et professionnelle des femmes au développement du Québec ainsi que de promouvoir les droits des femmes et l'égalité effective entre les femmes et les hommes.

**VISION**

Être le catalyseur d'une culture dynamique, majoritairement francophone, inclusive, ouverte sur le monde qui prend en compte les principes de développement durable et à laquelle participent les citoyennes et citoyens de l'ensemble des régions du Québec. De même, le Ministère entend valoriser l'emploi d'une langue française de qualité et susciter l'émergence d'une véritable culture de l'égalité entre les femmes et les hommes.

## ENJEU 1
Le renforcement de la culture et des communications comme axe de développement territorial

### ORIENTATION 1
Adapter nos interventions pour valoriser les spécificités locales et régionales

### ORIENTATION 2
Contribuer au développement des marchés, à la promotion et à la défense des intérêts du Québec au Canada et à l'international

## ENJEU 2
Le développement des publics

### ORIENTATION 3
Inciter les citoyennes et citoyens, notamment les jeunes, à participer aux activités artistiques et culturelles

## ENJEU 3
L'apport des technologies numériques à la culture et aux communications

### ORIENTATION 4
Intégrer les technologies numériques dans l'offre de services à la population, aux clientèles et aux partenaires

## ENJEU 4
L'amélioration des conditions de vie des artistes et de la situation financière des organismes culturels

### ORIENTATION 5
Coordonner l'intervention gouvernementale à l'égard des professions artistiques

### ORIENTATION 6
Développer le financement privé en culture

## ENJEU 5
L'égalité entre les femmes et les hommes

### ORIENTATION 7
Renforcer l'intervention gouvernementale visant l'égalité entre les femmes et les hommes

## ENJEU 6
Une organisation attrayante et performante

### ORIENTATION 8
Être un ministère attentif à son personnel qui partage une préoccupation citoyenne avec ses partenaires

## AXES D'INTERVENTION, OBJECTIFS, INDICATEURS ET CIBLES

**Le partenariat municipal et régional**
S'assurer de l'application du nouveau cadre de référence des ententes orienté sur les besoins des citoyennes, des citoyens et des collectivités sur le territoire

- *Le pourcentage d'ententes signées selon le nouveau cadre de référence*
  Cible : 100 % des ententes signées

**Les politiques et la réglementation fédérales en culture et communications**
Défendre les intérêts du Québec sur les enjeux touchant les politiques et la réglementation fédérales en culture et communications

- *L'état d'avancement de l'entente en culture avec le gouvernement fédéral*
  Cible : Une entente en culture avec le gouvernement fédéral
- *L'état d'avancement de l'entente en communications avec le gouvernement fédéral*
  Cible : Une entente en communications avec le gouvernement fédéral

**Le partenariat Culture-Éducation**
Renforcer la dimension culturelle à l'école de concert avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

- *Le nombre d'étapes réalisées pour renforcer la dimension culturelle à l'école*
  Cible : 3 étapes, soit la planification, la mise en œuvre et le suivi annuel

**L'accès aux contenus culturels numérisés**
Offrir aux Québécoises et Québécois l'accès à des contenus culturels numérisés sur Internet par le Portail culturel québécois

- *La réalisation du Portail culturel québécois*
  Cible : Mise en ligne du Portail culturel québécois

**La connaissance des professions artistiques et de communications**
S'outiller pour mieux connaître les professions artistiques et de communications

- *Le pourcentage des professions artistiques et de communications ciblées qui ont fait l'objet d'une enquête*
  Cible : 50 % des professions artistiques et de communications ciblées

**Le partenariat entre les gens d'affaires et les organismes culturels**
Intensifier les initiatives pour augmenter la part du financement privé des organismes culturels

- *Le nombre d'initiatives réalisées du plan d'action sur l'investissement privé*
  Cible : 6 initiatives réalisées

**Les droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes**
Coordonner les actions gouvernementales visant le respect des droits des femmes et la progression vers l'égalité entre les femmes et les hommes

- *Le nombre d'étapes réalisées du Plan d'action gouvernemental 2007-2010 de la politique Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*
  Cible : 2 étapes, soit la mise en œuvre et le suivi annuel

**Un environnement de travail stimulant et valorisant**
Maintenir un environnement de travail favorisant le bien-être, le développement et l'utilisation du plein potentiel des personnes

- *Le pourcentage de mesures réalisées du plan d'action 2008-2011 Pour un climat organisationnel harmonieux*
  Cible : 80 % des mesures réalisées

**Le patrimoine culturel**
Contribuer à la sauvegarde du patrimoine culturel québécois en tenant compte de la réalité du XXIe siècle

- *Le nombre d'étapes réalisées pour mettre en œuvre la nouvelle loi sur le patrimoine culturel*
  Cible : 3 étapes, soit la planification, la mise en œuvre et le suivi annuel

**La promotion et la mise en marché hors Québec**
De concert avec les partenaires gouvernementaux, faire la promotion et développer la mise en marché hors Québec du secteur de la culture

- *Le pourcentage de mesures de la Politique internationale du Québec réalisées*
  Cible : 100 % des mesures réalisées

**Les sorties culturelles des jeunes**
Augmenter le nombre d'élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire des écoles publiques et privées qui participent à des sorties dans des lieux culturels professionnels

- *L'augmentation du nombre d'élèves ayant participé à des sorties dans des lieux culturels professionnels*
  Cible : 5 000 élèves de plus

**Les contenus numériques culturels**
De concert avec le Réseau ministériel de la culture et des communications, aider les clientèles et les partenaires à favoriser la création, la production, la diffusion et la conservation de contenus numériques culturels

- *Le nombre de partenaires qui contribuent au plan d'action sur les contenus numériques culturels*
  Cible : 10 partenaires

**Le filet de sécurité sociale**
Poursuivre les efforts pour améliorer le filet de sécurité sociale des artistes de concert avec les partenaires gouvernementaux

- *Le nombre d'étapes réalisées du plan d'action actualisé Pour mieux vivre de l'art*
  Cible : 3 étapes, soit la planification, la mise en œuvre et le suivi annuel

**L'analyse différenciée selon les sexes**
Encourager les ministères et les organismes à intégrer l'analyse différenciée selon les sexes

- *Le nombre de politiques, mesures, réformes ou services gouvernementaux qui intègrent l'analyse différenciée selon les sexes*
  Cible : 15 politiques, mesures, réformes ou services gouvernementaux

**La gestion axée sur les résultats**
Appuyer nos partenaires dans le développement de la gestion axée sur les résultats

- *Le taux de satisfaction moyen des partenaires qui ont suivi l'atelier de formation sur la gestion axée sur les résultats*
  Cible : Un taux de satisfaction moyen de 80 %

**Les immeubles et les équipements culturels**
Parachever et maintenir la qualité des immeubles et des équipements culturels existants

- *L'amélioration de la valeur du parc immobilier patrimonial*
  Cible : 9 % d'amélioration
- *L'amélioration de la valeur du parc immobilier culturel*
  Cible : 6 % d'amélioration
- *Le nombre d'équipements culturels construits pour parachever le réseau*
  Cible : 60 nouveaux équipements culturels

**La diversité des expressions culturelles**
Assumer le leadership du Québec dans les différentes étapes de la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO

- *Le nombre de participations à la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO*
  Cible : 7 participations

**La fréquentation des lieux culturels**
Accroître la fréquentation des lieux culturels par des stratégies de développement adaptées aux publics ciblés, notamment les jeunes et les personnes âînées

- *L'augmentation du pourcentage de stratégies de développement adaptées aux publics ciblés*
  Cible : 50 % des stratégies de développement adaptées aux publics ciblés

**La violence à l'égard des femmes**
Contribuer à l'élimination de la violence à l'égard des femmes, notamment la violence conjugale et les agressions sexuelles

- *Le nombre d'étapes réalisées du Plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale*
  Cible : 2 étapes, soit la mise en œuvre et le suivi annuel
- *Le nombre d'étapes réalisées du Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle*
  Cible : 3 étapes, soit la planification, la mise en œuvre et le suivi annuel

*Culture,*
*Communications et*
*Condition féminine*
Québec